

## INVENTAIRE DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

### 1. Le nom du fichier

Ressources humaines \ gestion prévisionnelle de la main d'œuvre (RH\GPMO)

### 2. La catégorie de renseignements contenus dans ce fichier :

- Identifiants personnels (nom, adresse, sexe, etc.)
- Médicaux
- Formation / scolarité
- Expériences de travail
- Financiers
- Autres (précisez) : informations sur l'emploi présentement occupé à Services Québec

### 3. Les fins pour lesquelles les renseignements sont conservés :

L'analyse de la vulnérabilité des différentes unités au regard des prévisions de départs des employés.

### 4. Les modes de gestion utilisés :

- Manuel (papier, carton, etc.)
- Mécanique (microfiche, microfilm, etc.)
- Informatique (disque, bande, etc.)
- Autres (précisez) :

### 5. La provenance des renseignements :

- Personne concernée par les renseignements
- Organisme public : Secrétariat du Conseil du trésor
- Personne autre que la personne concernée ou un organisme privé
- Autres (précisez) :

### 6. La catégorie de personnes concernées :

- Personnel de Services Québec
- Personnel de la fonction publique
- Autres catégories (précisez) :

### 7. La catégorie de personnes qui ont accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions :

221- Agent de secrétariat,  
264 - Technicien en administration,  
100 - Conseiller en gestion des ressources humaines  
630 - Cadre